

CABINET BLANCHARD ET ASSOCIES

Société Anonyme
Au capital de 101 556 Euros
Siège social : 15 Quai du Commerce – Le Thélémus
69009 LYON

R.C.S. : 410 951 818 RCS LYON
SIRET : 410 951 818 000 21

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2026

.../...

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Fabrice BOURBON informe le Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à compter de ce jour.

Il demande au Conseil d'en prendre acte et de pourvoir éventuellement à son remplacement s'il le juge utile.

Après échange de vues, le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Fabrice BOURBON de son mandat de Directeur Général Délégué de la société, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Christian LAURAIN, Président du Conseil d'Administration, a exposé au Conseil, préalablement à la réunion de ce jour, qu'il a pris les dispositions nécessaires pour faire valoir ses droits à la retraite et a présenté sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

Il a demandé au Conseil d'en prendre acte et de prendre une décision afin de lui désigner un remplaçant.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Christian LAURAIN de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La candidature de Monsieur Fabrice BOURBON aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Christian LAURAIN, en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Fabrice BOURBON, demeurant à CRAPONNE (69290) 2 Impasse des Rabattes, pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Monsieur Fabrice BOURBON assumera les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général conformément à la loi et aux statuts.

.../...

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il organisera et dirigera les travaux du Conseil, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, il jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Fabrice BOURBON, présent à la réunion, remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare pour le surplus satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur Christian LAURAIN a exposé au Conseil, préalablement à la réunion de ce jour, de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la société à compter de ce jour.

Il a demandé au Conseil d'en prendre acte et de pourvoir éventuellement à son remplacement s'il le juge utile.

Après échange de vues, le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Christian LAURAIN de son mandat d'Administrateur de la société à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Monsieur Fabrice BOURBON

DocuSigned by:
 *Fabrice BOURBON*
3F318EB6D519494...